



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 078-2025
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.232

Déposée le : 06.05.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Fiechter (Oberwil im Simmental, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 05.06.2025

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Pour le maintien du service de chirurgie à l'hôpital de Zweisimmen

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'enjoindre au conseil d'administration de Spital STS AG de maintenir le service de chirurgie à l'hôpital de Zweisimmen ;
2. d'enjoindre au conseil d'administration de Spital STS AG de garantir, dans le futur programme d'exploitation de l'hôpital de Zweisimmen, qu'il n'y ait pas de réduction des prestations par rapport à la situation avant l'entrée en vigueur du nouveau programme d'exploitation (maintien du statu quo) ;
3. d'assurer, en vue du maintien du service de chirurgie à l'hôpital de Zweisimmen, une garantie de déficit cantonale pour les prestations concernées, si aucune autre stratégie de financement n'est trouvée ;
4. de soutenir les efforts qui pourraient être déployés par les partenaires régionaux visant à créer une coopérative afin de participer au financement des soins hospitaliers de l'Oberland occidental ;
5. de lancer un projet-pilote visant à garantir les soins hospitaliers dans le domaine de la chirurgie à l'hôpital de Zweisimmen.

Développement :

Il est question de fermer le service de chirurgie de l'hôpital de Zweisimmen à l'automne 2025, après quoi toute possibilité de pratiquer des interventions chirurgicales à Zweisimmen sera exclue. Si rien n'est fait, la dernière heure de l'hôpital de Zweisimmen aura bientôt sonné et cela est inacceptable.

Après le coup de sabre infligé à la maternité de Frutigen, la fermeture du service de chirurgie de l'hôpital de Zweisimmen – deuxième mauvaise nouvelle en l'espace de si peu de temps – ne préfigure rien de bon pour le système de santé dans l'Oberland bernois. Toujours est-il qu'il n'est pas expédient de répondre aux défis que constituent les soins de santé dans les régions rurales en réduisant les prestations et en fermant des services voire des hôpitaux entiers. Il faut plutôt trouver d'autres formes de financement et des conditions-cadres attractives pour le personnel qualifié.

Sur le papier, Spital STS AG s'engage à maintenir l'hôpital de Zweisimmen en tant qu'hôpital de soins aigus avec un service d'urgence 24h/24. Cela répond à une demande importante de la région : les soins d'urgence régionaux doivent continuer à être assurés pour la population locale ainsi que pour les touristes, et il faut aussi faire en sorte de les développer davantage. Le fait que les soins médicaux hospitaliers soient maintenus est, notons-le, un point positif.

Cependant, il est inacceptable que le nouveau programme d'exploitation prévoie la fermeture du service de chirurgie. La suppression de ce service va mettre à mal toute une région, elle va ouvrir une brèche considérable dans l'offre de soins et fragiliser bien des emplois importants. En mettant cette décision à exécution, le Spital STS AG fait une entorse à une autre demande de la population. En juillet 2024, Spital STS AG avait en effet déclaré son intention de garantir une « activité de chirurgie répondant aux besoins », pour annoncer quelques mois plus tard que plus aucune opération n'aurait lieu à Zweisimmen à l'avenir. La levée de boucliers actuelle est tout à fait compréhensible, d'autant plus que les informations qui sont parvenues à la population n'étaient pas de première main. De fait, il n'a pas été loisible à cette dernière d'examiner en détail le programme d'exploitation ni de poser directement des questions aux responsables à ce sujet. À la place, le personnel de l'hôpital, les milieux politiques de la région et l'ensemble de la population ont été informés par un simple communiqué de presse ou par le biais d'une réunion d'information préalable à huis clos et destinée à un cercle restreint de participantes et participants.

La présente motion a vu le jour grâce aux pétitions (orchestrées en ligne et sur papier) réclamant le maintien du service de chirurgie à l'hôpital de Zweisimmen qui ont recueilli plusieurs milliers de signatures en très peu de temps. Par exemple, sur www.act.campax.org, la moisson de signatures demandant au Conseil-exécutif et au conseil d'administration de STS AG de maintenir la chirurgie à Zweisimmen a atteint le chiffre de 7000 en seulement sept jours. Il est évident que ce problème ne laisse pas la population des zones rurales indifférente et que celle-ci ne tolérera pas que le démantèlement des soins de base se poursuive. En témoigne la pétition par elle lancée. En soi, c'est une bonne chose et c'est important. Cependant, les questions suivantes demeurent : le Conseil-exécutif réagira-t-il à cette pétition, de quelle manière le fera-t-il, sachant que cela risque de prendre plusieurs mois. C'est la raison pour laquelle d'autres mesures politiques s'imposent si l'on veut parvenir à une solution qui soit rapide et convenable pour la région, et si l'on veut préserver le service de chirurgie à l'hôpital de Zweisimmen.

La présente motion propose donc plusieurs mesures visant à maintenir le service de chirurgie à l'hôpital de Zweisimmen et à enrayer la réduction des prestations envisagée. Une approche consisterait par exemple à ce que l'hôpital de Thoun délègue les opérations simples à celui de Zweisimmen afin de renforcer le site hospitalier de Zweisimmen et de rendre le service de chirurgie plus attrayant pour le personnel spécialisé.

Motivation de l'urgence : il est prévu, aux dires du conseil d'administration de Spital STS AG, que le projet concernant le nouveau programme d'exploitation de l'hôpital de Zweisimmen soit parachevé d'ici la fin du mois de juin 2025. La mise en œuvre détaillée qui prévoit la fermeture effective du service de chirurgie devrait, paraît-il, être finalisée à l'automne 2025, plus précisément à partir du mois d'octobre. Il faut traiter la présente motion de toute urgence afin que le Grand Conseil puisse intervenir à temps.

Destinataires

- Grand Conseil